

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2021 à 16H**Date de la convocation :** 22 janvier 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 28 janvier 2021 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Patrick SAUZEDDE, Martine MUNOZ, Georges LOPEZ, Michel GONIN, Caroline GUELON, Ludovic COMBE, Claude GOUILLON-CHENOT.

Membres du Bureau absents excusés :

Rachel BOURNIER Jean-Éric GARRET, Didier ROMEUF, Jean-François DELAIRE, Éric CABROLIER, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Sylvain HERMAN, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Serge FAYET.

Membres ayant donné pouvoir :

Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)
DU PAYS DE COURPIÈRE 2016-2021
MODIFICATION DE CONTRIBUTIONS**

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Courpière n°16-09-2016 du 29 septembre 2016 approuvant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG du Pays de Courpière n° 063-08-16 du 25 octobre 2016 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de communes du Pays de Courpière ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG du Pays de Courpière ;

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

21

Membres du Bureau représentés:

2

Total votants :

23

Vu l'avenant n°1 à la convention du PIG du Pays de Courpière du 27 août 2017 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;
Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n° 20191219-25 du 19 décembre 2019 octroyant une contribution de 682,00 € à Manuel ALEJO, 13 rue du Bac à NERONDE-SUR-DORE.

Le Conseil Communautaire réuni le 19 décembre 2019 avait délibéré pour accorder une contribution à un propriétaire occupant dans le cadre du PIG du Pays de Courpière pour des travaux d'amélioration de leur logement.

Ce propriétaire n'a pas payé l'artisan et attend le versement de la contribution de la Communauté de communes pour régler les factures.

Cette personne étant endettée, la contribution risque d'être saisie dans le cadre de l'apurement de la dette.

Aussi, il est proposé, à titre exceptionnel, de verser la contribution directement à l'entreprise FUSIUM ENERGY (Entreprise MANECO) ayant réalisé les travaux.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Annule** l'octroi de la contribution au propriétaire Manuel ALEJO ;
- **Accorde** l'octroi de cette contribution de 682 € à l'entreprise FUSIUM ENERGY (Entreprise MANECO) ;
- **Autorise** le versement de cette contribution après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 23

Conseillers présents : 21

Représentés : 2

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 23

Pour : 23

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

